
DECRET N° 79/215 du 9/5/79
portant nomination de Monsieur BAMBOUS-OCKANDA
Daniel, Administrateur des S.A.F. en qualité
Directeur des Affaires Administratives et Fi-
nancières au Secrétariat Général au Commerce.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte N° 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement
organisation et fonctionnement des pouvoirs publics;

Vu le décret N° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret N° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret N° 77/742 du 26 Décembre 1977 portant nomi-
nation de Monsieur MVOULA-NGOMA Antoine en qualité de Directeur
Administratif au Secrétariat Général au Commerce;

Le Conseil de Cabinet entendu;

DECRETE :

Article 1er..- Monsieur BAMBOUS-OCKANDA Daniel, Administrateur des
S.A.F. en service à la Direction Générale du Travail est nommé
Directeur des Affaires Administratives et Financières au Secréta-
riat Général au Commerce en remplacement de Monsieur MVOULA-NGOMA
Antoine appelé à d'autres fonctions.

Article 2..- Toutes dispositions antérieures contraires au présent
décret sont abrogées.

Article 3..- Le présent décret qui prendra effet à compter de la
date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié
au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communi-
qué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 9 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

p. Le Ministre du Commerce,
le Ministre de l'Industrie et du
Tourisme,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-